



Gouvernement wallon

Le Ministre
Benoît LUTGEN

*Agriculture, Ruralité,
Environnement, Tourisme*

Copie par a/b. Ba e Usu 1

Namur, le 05 MARS 2008

Benoît CAIRONI

Docteur Baudoin CAIRONI

Rue Aulnoit, 46B
7890 ELLEZELLES

Nos Réf. : RUR/BQ/sd/L-Nature-C08/182/64067 (à rappeler)
Personne de contact: Brieuc QUEVY (081/710.392)
E-mail : brieuc.quevy@gov.wallonie.be

Concerne : Choc Nature
Réunion du 11 janvier 2008

Cher Docteur Caironi,

Votre courrier du 11 janvier 2008 relatif à l'objet m'est bien parvenu par l'intermédiaire de Monsieur Jean Renault et a retenu ma meilleure attention.

J'ai pris bonne note des regrets que vous exprimez quant à la faiblesse de la prise en compte du patrimoine naturel par les Parcs Naturels et par les pouvoirs publics locaux.

Comme évoqué lors de votre entrevue du 11 janvier 2008 avec le Directeur du Département Nature, la modification du Décret sur les Parcs Naturels fera évoluer les Commissions de gestion, notamment par la mise en place d'une procédure d'évaluation du fonctionnement de ces Parcs.

Par ailleurs, il est évident que les Plans Communaux de Développement de la Nature sont les outils les plus précieux pour assurer une prise en compte du patrimoine naturel par les communes, en concertation avec les associations et partenaires locaux. Lors d'un récent appel à candidatures, 21 communes wallonnes ont témoigné leur intérêt pour un Plan Communal de Développement de la Nature. C'est un signe positif d'évolution des mentalités au niveau des pouvoirs locaux.

Je vous prie de croire, cher Docteur Caironi, en l'assurance de mes sentiments très distingués.

Benoît LUTGEN